

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 21 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V 184 Vœu relatif à la parcelle du 20 rue Levert (Paris 20^e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu présenté par M^{me} Frédérique CALANDRA et les élus du Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la parcelle du 20 rue Levert ;

Considérant le vœu présenté par M^{me} Raphaëlle PRIMET, M. Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-es du Groupe Communiste - Front de Gauche ;

Considérant la parcelle AE80 de 361 m² appartenant à la Ville de Paris au 20 rue Levert ;

Considérant la parcelle AE79 de 728 m² appartenant à la CCVRP au 7/9 rue Frédérick Lemaître ;

Considérant la perspective du déménagement de la CCVRP des locaux qu'elle occupe et sa volonté de les céder ;

Considérant la complexité de ces deux parcelles liées par une servitude de passage et une servitude non aedificandi rendant plus contrainte la valorisation de ces parcelles indépendamment l'une de l'autre ;

Considérant que le potentiel urbain peut être réfléchi sur l'ensemble des deux terrains au regard des servitudes qui les grèvent l'une par rapport à l'autre ;

Considérant tous les projets d'aménagement par la Ville sur la parcelle du 20 rue Levert, non concrétisés car jugés trop complexes et trop coûteux sur la seule parcelle en question ;

Considérant le quartier concerné, très dense, peu aéré et très peuplé ;

Considérant que ce quartier est sous-doté en espaces verts (moins d'1 m² par habitant) et qu'il est partie intégrante du Secteur renforcement du végétal au PLU ;

Considérant que le secteur se situe au PLU en secteur de mixité habitat-emploi ;

Considérant qu'une partie du terrain municipal AE80 est classé au PLU en Espace Libre à Végétaliser ;

Considérant le déficit en équipements sportifs ou culturels de proximité et en espaces verts dans ce quartier ;

Considérant le besoin impérieux de rénover le TEP Olivier Métra, propriété de Paris-Habitat et situé à proximité du site ;

Considérant que la parcelle du 20 rue Levert n'est pas fléchée au PLU ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris :

- étudie la programmation d'un projet bénéficiant au quartier afin de donner à cette parcelle une destination qui tient compte de son environnement,
- se rapproche de la CCVRP afin d'étudier l'intérêt de porter une démarche d'ensemble sur les deux parcelles AE80 et AE79,
- étudie à court terme la rénovation et l'aménagement du TEP Métra en équipement sportif.